



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 12 février 2009

Approuvé au Conseil d'administration du
17 mars 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le mercredi 12 février 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Absente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Excusé
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Procuration à M. Taillefait
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Présent
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Procuration à M. Nicolas
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Absente
Collège étudiants		
M. BOURGEAIS Jérôme Suppléant de M. DRONNE		Présent
M VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Absent
M. BENOITON François		Présent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF	Présent
M. CRESPIEN Benoît Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Excusé
M. BELOT - Suppléant	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Moguedet
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Excusé
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Procuration à M. Martina
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Présent
Mme THOUIN Danièle	CFDT	Présente
Total membres statutaires : 31	20 membres présents, 4 procurations, 7 membres absents	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPA VOINE - Secrétaire Général

M. FURET - Représentant du Recteur

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Didier LEGALL - Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

M. Daniel SCHAUB - Directeur de l'UFR Sciences

M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA

M. Yves MEIGNEN - Vice-Président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective

M. Eric DELABAERE - Vice-Président du CEVU

M. John WEBB - Vice-Président des Relations Internationales (excusé)

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour** (compte tenu de la levée de la séance)

1. La maitrise des métiers de l'enseignement6

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15 : 24 membres sont présents ou représentés (31 membres en exercice, 20 membres présents, 4 procurations).

Avant de débiter l'étude de l'ordre du jour, M. MARTINA salue tout d'abord la présence de M. FURET qui représente le rectorat, Mme GUEHO étant souffrante et il annonce que deux délégations, une d'enseignants chercheurs et l'autre d'étudiants, demandent à être reçues. L'assemblée donne son accord et M. MARTINA les invite à entrer.

M. VALENTIN BROUILLARD, étudiant, intervient au nom de l'assemblée générale des étudiants en grève. Cette délégation souhaite exprimer son désaccord sur la réforme de la masterisation. Elle considère que la suppression de la 5^{ème} année qui correspond à l'année de fonctionnaire stagiaire accroît la sélection sociale. De plus, selon elle, la mise en place d'un master risque de provoquer des études en 6 ans et non en 5 ans, ce qui limiterait l'accès à ce niveau de formation. Sur le fond, cette réforme leur semble mauvaise par rapport à la qualité de la formation. En effet, sans cadrage national, la qualité et la pratique de ces masters seront différentes selon les Universités et selon les UFR. Sur la forme, la délégation regrette la façon dont a été décidée cette réforme, notamment l'absence de concertation alors qu'elle est décriée par la communauté universitaire. Aujourd'hui plusieurs Conseils d'Administration se sont prononcés contre la remontée des maquettes. Même si l'UCO complique la situation localement, les étudiants en grève considèrent qu'il n'est pas tolérable de cautionner ce type de réforme et ils se prononcent contre la remontée des maquettes.

M. BROUILLARD lit la motion que le collectif présente au Conseil d'Administration :

« Le CA d'Angers réuni le 12 février, exprime ses fortes inquiétudes à propos de la réforme de la masterisation de la formation des enseignants. Compte tenu de la façon dont a été appliquée cette réforme sans concertation, au pas de charge, alors qu'elle est largement décriée par la communauté universitaire, compte tenu également du fond de cette réforme qui accroît la sélection sociale et brise le cadre national de la formation des enseignants, le Conseil d'Administration se prononce contre cette réforme et fait le choix de ne pas remonter les maquettes de master enseignements comme à Nantes et au Mans. »

Pour la délégation des enseignants-chercheurs, Didier ARNAUD explique qu'une assemblée générale du personnel de l'Université a majoritairement voté contre la remontée des maquettes de master au Ministère (74 voix pour et 2 abstentions). M. ARNAUD explique ce vote. L'assemblée a la certitude qu'il n'y a pas de plan B à Nantes, qui consisterait en des parcours dans lesquels on pourrait réinscrire des étudiants voulant aller vers des masters d'enseignement. M. ARNAUD rappelle qu'il existe une politique de site : dans le cadre du PRES UNAM, l'Université d'Angers serait en porte-à-faux avec les deux universités partenaires. De plus cela pourrait avoir des conséquences sur des appels d'offres régionaux futurs. Pour ce qui est de l'UCO, M. ARNAUD rappelle que, dans notre politique de site, une clause de non concurrence entre l'UCO et l'UA existe. Pour l'assemblée générale, l'Université d'Angers ne doit pas considérer son intérêt particulier comme supérieur à l'intérêt général.

De plus, M. DARCOS vient de répondre aux Présidents d'Universités, à la CPU, que la réforme ne serait pas reportée et qu'elle devait être mise en place en 2009-2010. M. ARNAUD rappelle que les maquettes au sein desquelles les enseignants travaillent actuellement sont des maquettes d'enseignement qui ont été habilitées en 2008 après 2-3 ans de travail par ceux qui en étaient les porteurs. Donc même en rejetant ces nouveaux masters, l'Université reste dans le cadre légal de l'administration de cette habilitation accordée par le Ministère, donc le risque est inexistant. Par contre, les risques sont beaucoup plus grands pour les masters d'enseignement tels qu'ils ont été conçus trop rapidement et en lien avec la réforme du statut des enseignants, des fonctionnaires d'état. Le collectif ne souhaite pas une désolidarisation des Universités au sein du PRES et il s'adresse aux élus de ce Conseil d'Administration pour qu'ils comprennent qu'il est contre la remontée des maquettes des masters au Ministère.

Les délégations quittent la salle.

M. MARTINA propose aux administrateurs de supprimer le point information mis à l'ordre du jour et d'étudier dès le début de ce Conseil le point 4 relatif à la masterisation des métiers de l'enseignement. Le conseil donne son accord.

1. La masterisation des métiers de l'enseignement

M. MARTINA explique sa position de fond du dossier.

Ce n'est pas un bon dossier, indépendamment des conditions de sa préparation ou du calendrier qui nous est imposé. C'est un dossier qui n'est pas à la hauteur des enjeux de la professionnalisation des métiers de professeurs des écoles et de professeurs des lycées et collèges.

M. MARTINA estime que cette réforme n'est pas souhaitable car :

- l'année professionnalisante dans les IUFM après l'obtention du concours a été supprimée,
- cette suppression ne peut pas être compensée quoi qu'on fasse dans l'organisation d'un master 1 et d'un master 2.

On ne peut pas demander aux étudiants participant à ces masters de préparer un ou des concours très difficiles (car sélectifs), d'avoir un contact avec la recherche, de hausser leur niveau disciplinaire et en même temps de parfaire leur formation professionnelle sous la forme de stages.

Pour M. MARTINA, on ne peut véritablement sortir de cette situation que par l'ajout, pendant les premières années de carrière, d'une formation professionnelle très solide délivrée par des gens de terrain qui ont l'expérience, des connaissances théoriques en sciences de l'éducation, en psychologie, en sociologie de l'éducation, en histoire de l'éducation. Et cela ne peut pas s'improviser dans le cadre de maquettes qui rassembleraient tout un ensemble d'exigences partiellement contradictoires.

M. MARTINA se pose la question politique de la construction des maquettes, de leur mise en œuvre et de leur éventuelle remontée.

M. MARTINA distingue trois niveaux :

1/ le niveau national : il s'agit d'un mouvement d'ampleur qui juxtapose sans vouloir les dissocier la question du statut des enseignants-chercheurs et la question de la masterisation. Cette globalisation semble tactiquement dangereuse pour M. MARTINA dans la mesure où vouloir pousser ces objectifs sur tous les fronts en les mettant tous au même niveau d'exigence lui semble être irréaliste. M. MARTINA évoque les déclarations de M. DARCOS, le midi même du Conseil d'Administration et celles du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche il y a quelques jours. M. MARTINA considère la nomination d'une médiatrice et une réécriture du décret comme des signaux de réflexion sur le statut des enseignants-chercheurs. Pour le dossier de la masterisation, la position du Ministère n'a pas évolué. En effet, Lionel COLLET, Président de la CPU, a demandé au nom du CA (dit CP2U) de la Conférence des Présidents d'Universités, le report du projet pour un an. Xavier DARCOS a répondu immédiatement que la réforme se fera en 2009-2010. M. MARTINA constate qu'il y a donc des traitements différenciés des différents dossiers.

Ce qui complique politiquement la question, c'est que l'interlocuteur incontournable de cette mesure n'est pas le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mais le Ministère de l'Education Nationale. Certains éléments de la réforme sont politiquement verrouillés depuis un certain temps : suppressions de poste, gain de postes par suppression de la 2^{ème} année d'IUFM (environ 20 000), maquettes des concours qui, même sans arrêté officiel, sont plus ou moins finalisées depuis décembre : les épreuves sont déterminées et les coefficients fixés. De plus il ne faut pas oublier cette commande de suppression de poste actée dans le projet de loi de finance.

A travers ces remarques, M. MARTINA pense que ce dossier est plus compliqué à faire évoluer que celui du dossier du statut d'enseignants-chercheurs. Au-delà du caractère politique du contexte national, M. MARTINA souhaite évoquer le caractère particulier et spécifique des universités qui ont pris position. Effectivement, beaucoup de Conseils d'Administration ont pris position contre la remontée des maquettes, même s'il est difficile de connaître précisément la situation. Suivant le réseau sollicité, celui des VP CEVU, celui des VP CA, de la CPU, des conversations avec les autres présidents, les chiffres sont fluctuants et les positions sont variables. Dans tous les cas, au niveau national, toutes les universités ne sont pas toutes dans la même situation. Il est évident que de très grosses universités parisiennes littéraires en particulier peuvent sans problème afficher une position frontale. Pour ces dernières, il est impensable que, Paris 4 par exemple, n'ait plus de formation de CAPES ou d'agrégation.

D'autre part, toujours au niveau national, plusieurs plans B existent. Sur ce point, M. MARTINA souhaite se démarquer de ce qui a été dit précédemment. Il considère qu'il s'agit d'un comportement rationnel et qui correspond à l'intérêt des établissements. M. MARTINA explique que les plans B existent bien contrairement à ce qui a été dit. Cela consiste tout simplement à ne pas demander d'habilitation mais à rattacher des parcours d'enseignement aux formations existantes. C'est assez simple dans le principe mais cela demande forcément du travail. M. MARTINA explique que le procédé est d'autant plus facile que l'offre de formation est large.

De plus, il faudra en tirer toutes les conséquences en terme de risque lorsqu'il s'agira de mettre en place une carte des formations de préparation au professorat des écoles et au professorat des collèges et des lycées. Ce risque n'est pas négligeable au niveau national.

2/ M. MARTINA estime que le niveau régional est aussi particulier. Effectivement le PRES UNAM se met en place. Et comme l'a rappelé Didier ARNAUD, il est exact que les Conseils d'Administration de Nantes et du Mans ont voté contre la remontée des maquettes. Tout d'abord, M. MARTINA précise que, premièrement, les Présidents, les collègues de ces 3 universités ou les porteurs de projets ne sont pas en conflit. Et si les 3 Universités perçoivent ce dossier comme une difficulté, il n'est pas perçu comme un problème qui mettrait en péril l'harmonie qui existe actuellement dans la constitution de ce PRES.

Cela dit, au niveau régional, des différences entre nos Universités existent. M. MARTINA pense que, s'agissant de l'Université de Nantes des parcours pourraient être intégrés dans les formations existantes. Une Université régionale de cette importance ne peut se priver de formation de professorat des écoles et de formation professorat des lycées et collèges, surtout dans le cadre d'une carte académique qui pourrait se mettre en place. Donc, un risque de déséquilibre régional perdure.

Ensuite, M. MARTINA reconnaît que dans l'immédiat, si tel était le cas, l'Université d'Angers pourrait se voir reprocher de faire cavalier seul, mais il faut voir plus loin. M. MARTINA craint que dans 3 ou 6 mois, l'Université d'Angers reproche à l'Université de Nantes d'avoir mieux tiré son épingle du jeu. D'autant que sur le fond du problème, les 3 universités n'ont pas de fortes divergences d'analyses. M. MARTINA rappelle que nous ne sommes pas dans la même situation et que les questions de taille et d'éventail d'offre de formation sont à prendre en considération. Il existe une autre différence pour la formation des professeurs des écoles : à Nantes, il est toujours possible d'en faire un parcours du master des sciences de l'éducation, à Angers, non. La formation de professeur des écoles ne peut être rattachée à aucune formation existante. Cela signifie que ce pan de formation ira ailleurs.

Pour M. MARTINA, il faut que l'Université soit présente dans ce créneau essentiel du service public. Il rappelle que l'IUFM des Pays de la Loire a une antenne à Angers. Le professorat des écoles représente des promotions de 150 étudiants, soit 300 étudiants pour un master.

Donc, pour M. MARTINA, au niveau régional, le problème de cohérence et d'homogénéité est à considérer. M. MARTINA souhaiterait que le Conseil d'Administration tienne compte dans son analyse de la différence entre la taille des Universités, des stratégies qui peuvent se mettre en place. Sur le plan même de la solidarité, M. MARTINA souhaite que la solidarité soit considérée dans le temps et non pas seulement dans l'immédiat du mouvement actuel.

3/ L'université d'Angers connaît un contexte local également particulier. En effet, l'UCO est prête à se positionner sur le plan de la masterisation et de la formation des professeurs. La formation des maîtres constitue un des points forts de l'Université catholique. Cela signifie que sur le plan local, dans ce champ essentiel qui est la formation des professeurs, l'établissement public, l'Université d'Angers, ne peut être défaillant ; un élément essentiel d'un établissement pluridisciplinaire ne peut être abandonné et le service public faire défaut.

De plus, l'autre aspect de la question, indépendamment de l'UCO, est interne à l'Université d'Angers. Premièrement, sans masters des métiers de l'enseignement pour le professorat des écoles, l'Université d'Angers ne pourra pas rattraper ce type de formation. Deuxièmement, certains secteurs, qui sont déjà fragilisés (lettres, sciences, sciences économiques et sociales) le seront davantage sans formation PLC. Troisièmement, par effet de synergie et de contagion sur nos masters, des lacunes fondamentales de notre offre de formation pourraient s'accroître dans les secteurs où l'Université d'Angers n'aurait pas de préparation aux métiers de l'enseignement ; cela aura forcément des répercussions sur l'ensemble de la filière. M. MARTINA sait que parmi les administrateurs, certains connaissent quelques difficultés dans certaines filières et qu'ils sont inquiets de l'avenir de celles-ci sans formation dans les métiers de l'enseignement. Ces risques particuliers pour l'Université d'Angers sont à considérer.

M. MARTINA souhaite traduire la complexité du problème. Il a conscience qu'on peut lui reprocher cette analyse alors qu'il est contre le fond du dossier. Pour M. MARTINA ce dossier n'est pas simple à manier. Des questions de stratégies de mouvement, des questions tactiques rendent la prise de position délicate.

M. MARTINA souhaite revenir sur ce qui c'est passé au CEVU de la veille. Les maquettes de masters d'enseignement ont été étudiées. Sur le fond, l'ensemble des dossiers est passé sans aucune difficulté

avec une ou deux abstentions, compte tenu du caractère contraint de l'exercice. Un membre du CEVU, et dans un 1^{er} temps M. MARTINA n'y était pas favorable, a demandé un vote sur la question de la remontée des maquettes. Après quelques hésitations du fait notamment que le CEVU doit se prononcer sur le fond pédagogique et laisser au CA la possibilité de décider, ce vote a eu lieu. Après un débat courtois et intéressant où tous les membres ont su apprécier la complexité de la situation, la remontée des maquettes a reçu un avis favorable (13 pour, 9 contre et 5 abstentions).

Ces éléments étant précisés, le Conseil d'Administration doit se positionner. M. MARTINA souhaiterait que l'examen des maquettes soit réalisé pour que le Conseil d'Administration se prononce sur le fond. Sur la remontée elle-même, M. MARTINA se demande si l'urgence est encore d'actualité, et souhaite en discuter avec les administrateurs. En effet, M. MARTINA sait que les questions de délai sont en train d'être envisagées très sérieusement au Ministère, même si cela ne signifie pas que le Conseil d'Administration ne doit pas prendre position. La question de la remontée ou pas sera posée très clairement. Il faut absolument essayer de ne pas s'enfermer dans ce dossier malgré le contexte prégnant immédiat. Nous devons voir plus loin dans l'intérêt de l'Université d'Angers et de la formation des enseignants. M. MARTINA invite l'assemblée à s'exprimer.

M. NICOLAS précise que, d'après son réseau, celui des élus SNESUP dans les CA, et d'après les décisions officielles de CA, 5-6 universités ont dû remonter leurs maquettes (et dans 2 cas cela a posé des problèmes avec le personnel de l'université derrière), une bonne trentaine de décisions allait vers la non remontée ou le CA a été bloqué ou le CA a été repoussé après le 15 février.

Pour M. NICOLAS tous les dossiers vont ensemble. Il s'agit d'une politique libérale contre le service public. La LRU et d'autres mesures se mettent en place les unes après les autres à partir de décrets ou de communiqués de presse. Le Ministère ne prend pas ses responsabilités en ne donnant aucun cadre national, en changeant les coefficients des épreuves. Pour M. NICOLAS, dans ce contexte national, l'Université d'Angers ne doit pas se distinguer en faisant remonter des maquettes.

Pour ce qui est de la déclinaison régionale, M. NICOLAS a connaissance d'informations de la part de collègues de Nantes et du Mans dont il a demandé le soutien. Il souhaite lire aux administrateurs le mail d'un collègue élu de l'Université de Nantes. *« Le Conseil d'Administration de Nantes dont je suis membre élu enseignant a refusé, sans attendre de savoir ce que ferait Angers ou le Mans de remonter les maquettes. Il n'y a pas de plan B et j'ai obtenu de ce point de vue là des garanties encore ce matin du VP CEVU »*. Sur le plan B, M. NICOLAS a bien compris que l'on peut monter des masters comme des parcours de fonctions existantes. *« Nous nous inscrivons dans un mouvement de mobilisation nationale que nous n'avons pas le droit d'affaiblir en misant sur sa défaite et le chacun pour soi. A minima, il nous faut faire preuve de solidarité régionale, d'autant que nos 3 Universités fonctionnent bien ensemble et ont su, pour ne citer que cet exemple, préserver le caractère multi sites de leur IUFM dont le rôle, malgré les déclarations fracassantes du Président de la République, a été plusieurs fois réaffirmé dans notre Conseil d'Administration. Ainsi je vous demande de ne pas donner l'occasion à notre Ministre de se réjouir d'avoir réussi à nous diviser. Il ne faut pas qu'Angers fasse remonter les maquettes. Vous savez bien que le risque est nul vu le grand nombre d'Universités et parfois de régions entières qui se sont déjà engagées dans ce combat. »*

M. NICOLAS souhaite maintenant lire une lettre de membres du CA de l'Université du Maine adressée aux membres du Conseil d'Administration d'Angers : *« Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes a refusé, sans attendre de savoir ce que ferait les Conseils d'Administration des Universités d'Angers et du Maine, de remonter les maquettes des masters métiers de l'enseignement et de la formation. Le Conseil d'Administration du Maine a voté également la non remontée de ces maquettes. Se faisant, les deux Conseils d'Administration se sont inscrits dans un mouvement de mobilisation nationale contre la mise en place du projet dit de masterisation dénoncé de toute part. Les élus de la liste OCR (Ouvert Collectif et Responsable) du Conseil d'Administration de l'Université du Maine au Mans comprennent les spécificités de l'Université d'Angers. Cependant ils estiment que, dans les circonstances actuelles, nous nous devons de renforcer cette mobilisation nationale ; nous nous devons de faire preuve de solidarité régionale d'autant que plus que nos 3 Universités fonctionnent bien et ont su, pour ne citer que cet exemple, préserver le caractère multi sites de leur IUFM dont le rôle a été réaffirmé par le Conseil d'Administration de Nantes. Nous vous demandons de ne pas donner aux promoteurs politiques de cette réforme mal engagée, l'occasion de nous diviser au niveau régional donnant l'impression que la concurrence entre nos Universités était déjà engagée. De très nombreuses universités, parfois des régions entières, se sont inscrites dans le mouvement national en votant la non*

remontée des maquettes. Faisant suite à la demande des élus du Conseil d'Administration de Nantes qui vous a été adressée, les élus OCR du CA de l'Université du Maine vous demande solennellement de voter la non remontée des maquettes. »

Pour le contexte régional, M. NICOLAS estime qu'effectivement on peut toujours se méfier des universités partenaires. M. MARTINA précise qu'il ne s'agit pas de méfiance. M. NICOLAS reconnaît qu'il se trouve lui aussi parfois en concurrence. Il rappelle que ces maquettes ont été montées en co-habilitation avec Nantes ou le Mans et à chaque fois avec l'IUFM. Il estime que l'Université d'Angers peut aussi avoir un plan B pour quasiment toutes les formations de type PLC. Il reconnaît que ce n'est pas le cas pour le professorat des écoles mais il s'agit d'un dossier de co-habilitation Nantes, Angers, le Mans et avec l'IUFM. M. NICOLAS estime également que, si un master est créé parce que, officiellement, le Ministère aura mis en œuvre ce projet, il serait très dommageable qu'à Angers il n'y ait pas d'offre de service public. Mais dans ce cas, même en bloquant aujourd'hui la remontée des maquettes, Angers serait au même niveau que les autres.

M. NICOLAS demande qu'Angers provoque une réunion des trois Conseils qui pourraient s'engager à ce que ce master professorat des écoles soit monté effectivement en co-habilitation en sauvegardant évidemment les sites d'IUFM d'Angers, du Mans et de Nantes.

Pour M. NICOLAS, il ne faut pas faire remonter ces projets de maquettes. Et si on doit au final mettre en place un projet en catastrophe au printemps, il sera alors commun aux trois universités. Pour M. NICOLAS, il faut examiner les maquettes dès aujourd'hui pour avoir des dossiers à présenter.

M. NICOLAS ne comprend pas bien que ce projet ne soit pas un problème du PRES et que d'éventuelles divergences ne le mettent pas en péril. Mais pour lui, on ne peut pas parler de mettre en place un PRES et, sur ce sujet, ne pas provoquer une rencontre officielle qui empêcherait une prise de position individuelle d'un établissement par rapport aux autres. M. MARTINA est d'accord ; il a d'ailleurs déjà dit qu'il tenait le plus grand compte de cette situation.

Au niveau local, M. NICOLAS demande quelle est l'université publique qui, actuellement, porte les masters de l'UCO. Il s'interroge sur l'éventualité qu'elle obtienne une habilitation d'un diplôme national alors que c'est un établissement privé. Pour M. NICOLAS, de toute façon, c'est un problème qui est hors de notre portée. M. MARTINA n'est pas d'accord sur ce point, il considère que cela ne nous dépasse pas.

M. NICOLAS souhaite que l'Université d'Angers ne remonte pas de maquette de master. Il espère le soutien des représentants syndicaux présents dans le collège des personnalités extérieures. Pour lui, le fait de supprimer l'année de fonctionnaire stagiaire est indéfendable dans la formation des maîtres (M. MARTINA acquiesce).

M. NICOLAS précise qu'il n'est pas contre une masterisation. Il est bien évident qu'à partir du moment où ces étudiants font 5 ans d'études, ils doivent être reconnus à un niveau master. M. NICOLAS estime que le passage d'un master au cours de la formation, une fois le concours passé, serait envisageable. Ce projet va provoquer un vivier d'étudiants reçus collés qui auront un master et qui seront employables non plus comme fonctionnaires d'état mais dans le cadre de CDD et de CDI. Pour M. NICOLAS, là encore une incohérence existe.

M. SCHAUB souhaite réaffirmer ce qu'il a déjà dit au CEVU. Il aimerait qu'aucun étudiant ne soit sacrifié. Pour lui il n'existe aucune solution pour les étudiants qui à l'heure actuelle sont en licence L3 Sciences exactes et naturelles. Pour les PLC, il est possible dans le pire des cas de faire des parcours dans les masters existants qui soient quasiment la copie des demandes d'habilitation que l'on fait à l'heure actuelle. La Licence Sciences exactes et naturelles est une licence pluridisciplinaire. Elle a obtenu un aval complet de l'AERES. Elle est choisie par les étudiants qui souhaitent être professeur des écoles. Ces étudiants n'ont pas le niveau pour rejoindre quelques masters disciplinaires que ce soit. M. SCHAUB a bien entendu, en Assemblée Générale des grévistes, que l'Université d'Angers n'était pas propriétaire de ses étudiants et qu'ils peuvent suivre le master Sciences de l'éducation de Nantes. M. SCHAUB n'est pas sûr que, financièrement pour l'étudiant, il ne soit pas préférable de rester à Angers et de s'inscrire à l'UCO. Pour M. SCHAUB cette réponse n'est pas satisfaisante, ces étudiants ont besoin d'une réponse d'ici fin février.

M. BELOT, représentant de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, s'adresse à M. MARTINA. La réalité qui est celle vécue par les élus locaux, et particulièrement les maires qu'il rencontre en tant que vice président de l'agglomération d'Angers sur les questions scolaires, est une

inquiétude bien réelle. Pour M. BELOT, il est aussi question de l'avenir de la maternelle. Il rappelle les propos du Ministre évoquant qu'on n'allait pas payer des bac +5 pour surveiller la sieste et changer des couches. Cette réalité n'est pas déconnectée du sujet qui est aujourd'hui celui de la masterisation. M. BELOT constate la rapidité d'exécution de la Ministre. Il explique que lors de la réunion du conseil de site avec le VP CEVU il y a 15 jours, l'un des objets des discussions portait sur un communiqué de presse créant ces 3 000 euros pour les stages, etc. On ne peut pas continuer à fonctionner sur ces bases là, avec une impréparation de textes qui sont appelés à évoluer en permanence, et cautionner l'ensemble de la démarche. Si M. BELOT partage les inquiétudes et une très grande majorité de l'analyse de M. MARTINA, il pense qu'il est particulièrement difficile de voter pour la remontée des masters. M. BELOT n'est pas sûr que le vote soit aussi simple que cela pour l'ensemble des collègues élus des différentes instances du Conseil d'Administration. En tout cas, la position de M. BELOT est celle de l'Agglomération d'Angers Loire Métropole

M. CRESPIEN estime que l'on parle du dictat du Ministre de l'Education Nationale, de réforme à marche forcée, d'un calendrier intenable. Il estime inconcevable d'être obligé d'attendre 5 ans pour mettre en place toute réforme. Aujourd'hui, selon lui, il existe une volonté gouvernementale de réformer la France pour essayer de régler les problèmes. Il considère qu'il est temps de combattre l'inefficacité du système scolaire : le pays compte 80 % de bacheliers mais aucun n'est capable de trouver un travail ; même avec un M1 il faut en moyenne un an. M. CRESPIEN estime que des problèmes sont réels dans l'Education Nationale, dans l'Enseignement Supérieur. Il ne souhaite pas que l'Université d'Angers participe au conservatisme général, instrumentalisé par des syndicats qui voudraient que la France soit interchangeable, où l'immobilisme est roi et où finalement l'avenir des étudiants sera sacrifié à cause d'un rejet du gouvernement. Pour M. CRESPIEN, la question qui se pose au Conseil d'Administration n'est pas politique ; elle est de savoir si localement les étudiants d'Angers pourront être formés et trouver du travail. Si le souhait de ces étudiants est d'être PLC ou PE, l'Université d'Angers doit le leur permettre. M. CRESPIEN rappelle que lors du dernier Conseil, M. MARTINA a évoqué une perte de 250 étudiants inscrits à l'Université d'Angers en Lettres. M. CRESPIEN est sûr de les retrouver dans les inscriptions de l'UCO. L'année dernière pendant le mois et demi de blocage, 150 nouvelles inscriptions à l'UCO ont été comptabilisées. Ces types de mobilisations altèrent le bon déroulement de l'année universitaire. M. CRESPIEN considère qu'il est indispensable pour l'Université d'Angers, tant au niveau local que régional, qu'elle puisse être un pôle de formation reconnu comme tel et qu'elle ne participe pas une nouvelle fois à une contestation nationale.

M. BENOITON voudrait répondre aux propos de M. CRESPIEN. Il lui semble qu'il ne s'agit pas de savoir si l'on est pour ou contre un blocage. Il s'agit de comprendre pourquoi de telles inquiétudes existent, pourquoi une telle mobilisation est présente. Les déclarations des enseignants du SNESUP sont assez claires : la remontée des maquettes aujourd'hui est inappropriée par rapport à la situation actuelle.

M. CHRISTOFOL estime que les projets sont liés. Sans revenir sur les points déjà évoqués auxquels il souscrit totalement, M. CHRISTOFOL voudrait souligner quelques points. Le Ministère demande aux Universités de mettre en place la désorganisation de la formation professionnelle des enseignants. Si l'Université d'Angers vote la remontée des maquettes, elle fera un geste politique. M. CHRISTOFOL estime que la Ministre comptera le nombre de remontées et suivant la position d'Angers, l'Université avalisera ou non, ce qui est pour lui, le démantèlement de la formation professionnelle. Il entend bien toutes les difficultés et la complexité du dossier. Pour lui, si le Conseil d'Administration est amené à voter le contenu des maquettes, il est aussi important de souligner ces manquements sur la formation professionnelle et donc de proposer que l'année de formation post concours soit maintenue en tout état de cause.

M. FRERE s'interroge sur le caractère particulier des formations PLC. Actuellement, dans la formation professionnelle des enseignants, le cadre professeur des écoles et le cadre professeur certifié des collèges et lycées comprennent des interventions faites dans les trois Universités dans le cadre d'une convention. M. FRERE rappelle qu'il ne s'agit pas d'un diplôme. Donc, pour lui, il n'y a pas de professionnalisation comme un master ou une licence professionnelle. Les étudiants de l'IUFM sont confiés à l'Université d'Angers pour qu'elle les forme au concours pendant l'année de préparation. Cela se fait hors cadre de diplôme. Donc, pour M. FRERE, il s'agit d'une formation professionnelle sans diplôme, simplement sur la base d'un accord.

M. MARTINA explique que l'Université d'Angers assure pendant la première année la préparation aux épreuves théoriques. Actuellement ces études se font en deux temps :

- la préparation au concours qui est pour sa partie théorique assurée par l'Université d'Angers et pour sa partie pratique assurée par l'IUFM

- Une fois le concours (PLC) réussi, les lauréats sont nommés fonctionnaires stagiaires. Ils restent une année à l'IUFM et ils font, pour une partie en pleine responsabilité, un service allégé de 6 - 8 heures dans des collèges et dans des lycées. Ils ont en même temps une formation professionnelle assurée par l'IUFM.

A l'issue de cette période, leur année de fonctionnaire stagiaire est validée ou non. Actuellement cette formation professionnelle est pleinement assurée avec, en plus, un statut de fonctionnaire stagiaire. Ils sont rémunérés au 1er échelon de leur corps de certifié.

M. FRERE veut souligner que, à Angers particulièrement, l'intervention des collègues pour la préparation au concours se fait hors cadre d'un diplôme et simplement sur un accord. La question qui lui pose problème, concerne la non remontée ou la remontée. Il est évident que des masters mis en place dans la précipitation ne peuvent pas faire l'objet d'une remontée correcte. Cependant, M. FRERE est inquiet. Si la réforme se met en place et que l'Université ne remonte pas ses masters, le fait d'adosser directement les masters d'enseignement à des masters existants ne lui paraît pas si évident. Il s'interroge également sur le cadre de ce système puisque les étudiants qui sont présents à la préparation au concours pour l'instant ne sont pas inscrits à la préparation d'un diplôme. Il lui paraît difficile de leur demander de s'inscrire à un master pour préparer un concours qui n'est pas un diplôme. Pour lui ces masters ne sont pas satisfaisants et nécessitent une étude approfondie. Par contre, M. FRERE est gêné par l'intervention des universités du Maine et de Nantes, cela lui a rappelé certains événements lors de la constitution du PRES.

M. FRERE préférerait connaître la position de Rennes. M. MARTINA précise que Rennes 2 est bloquée et qu'il pense que Rennes 1 a remonté ses maquettes.

A priori, M. FRERE est gêné de faire remonter les maquettes de masters mais les procédés de Nantes et du Mans le mettent réellement mal à l'aise

Mme THOUIN partage un certain nombre d'arguments avancés. En tant que représentante de la CFDT, elle annonce qu'elle votera contre la remontée. Pour elle, la réforme se fait dans la précipitation et sans dialogue social. La Ministre doit entendre les représentants du personnel de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avant de mettre en place des réformes à marche forcée. Mme THOUIN partage la position de M. MARTINA sur le danger que peut représenter une formation des maîtres complètement déconnectée du temps de stage. Mme THOUIN souligne le risque de difficulté sociale dans laquelle peut se retrouver un certain nombre d'étudiants avec une formation longue sans apport financier préalable. Mme THOUIN précise que son vote sera négatif mais pas par solidarité avec Nantes et le Mans. Elle ne partage pas cette notion de la solidarité qui consiste à se prononcer d'abord pour dire ensuite « soyez solidaire avec nous ». Elle soutient la proposition M. NICOLAS de réunir les trois Conseils pour qu'ils puissent se prononcer en même temps. Pour elle, c'est une meilleure mise en œuvre de la solidarité que celle qui passe par le dictat. Elle souhaite voter contre la remontée des maquettes mais aimerait se donner la possibilité d'étudier les maquettes par simple respect du travail effectué par les personnels enseignants.

M. FRAILE a l'impression que les projets qui pourraient se mettre en place provoqueraient un retour à la situation des anciens CPR qui n'était pas satisfaisante. Par rapport au travail qui a été fait par les porteurs de projets, M. FRAILE sait que les collègues ne sont que très moyennement satisfaits par le travail qui est présenté ici. Ils auraient souhaité que l'on puisse disposer de plus de temps et peut être d'un cadrage un peu plus précis pour fournir un travail beaucoup plus satisfaisant. M. FRAILE voudrait revenir et nuancer les propos qui ont été tenus sur nos collègues de Nantes et du Mans parce que dans la mise en place de ces projets, les discussions ont été approfondies. Les collègues du Mans se sont largement investis dans les projets présentés. La position exprimée par M. MARTINA d'examiner ces maquettes est intéressante, elle nous permettra d'être prêt. La situation est compliquée, nous devons être véritablement opérationnels. Mais pour ce qui est de la remontée des maquettes, M. FRAILE n'y est pas favorable.

M. DENECHERE souhaite s'exprimer en tant que porteur de projets. Il estime que pour l'histoire-géographie, aucun plan B n'est possible. La notion de parcours à l'intérieur d'un master n'a aucun sens.

Le même problème existe pour le CAPES de documentation qui est localisé uniquement sur le site d'Angers dans le cadre de notre formation archivistique. M. DENECHERE est pour l'examen des maquettes et pour leur validation. M. FRAILE a raison : le travail n'est pas parfait mais c'est le meilleur possible. M. DENECHERE aimerait ne pas avoir à prendre position sur la remontée des maquettes aujourd'hui.

M. NICOLAS souhaiterait préciser à nouveau que les interventions de Nantes et du Mans ont fait l'objet d'une demande de sa part. M. MARTINA considère que ces interventions peuvent apparaître contre productives.

M. DENECHERE est d'accord avec M. MARTINA, surtout par rapport aux collègues qui ont travaillé sur ces maquettes.

M. CHRISTOFOL estime qu'il s'agit simplement de montrer qu'à différents niveaux, il peut y avoir une coordination.

M. MARTINA rappelle que l'IUFM, qui est pour la remontée des maquettes, n'a pas fait de pression en ce sens. Pour M. NICOLAS, il serait intéressant que l'on se rencontre face à face et que l'on se rende compte que nos intérêts sont convergents. M. MARTINA réaffirme qu'il n'est pas contre cette idée.

M. FUSEAU rappelle à M. MARTINA qu'ils se sont rencontrés la veille avec les professeurs et les étudiants mobilisés. M. FUSEAU ne comprend pas la position de M. MARTINA qui consiste à être contre la réforme et pour la remontée des maquettes. M. MARTINA interroge les administrateurs : s'est-il prononcé pour la remontée des maquettes ? Aucun administrateur ne répond par l'affirmative. M. FUSEAU explique qu'il regrette que M. MARTINA n'ait pas pris position. M. MARTINA explique qu'il souhaitait faire état dans un premier temps de la complexité de la situation et laisser les membres du CA s'exprimer le plus largement possible. M. FUSEAU demande à ce que le vote de la motion soit fait avant le vote sur la masterisation.

M. CRESPIEN souhaiterait que soient inscrits au procès-verbal les bruits et les éclats de voix à l'extérieur de la salle du conseil qui peuvent être assimilés à des pressions sur le Conseil d'Administration.

M. MARTINA estime fait remarquer à M. CRESPIEN que le débat se déroule normalement et sereinement.

M. CRESPIEN s'adresse aux administrateurs qui voteraient contre la remontée. Il estime que, dans le cas où le Ministre de l'Education Nationale maintiendrait sa réforme, les étudiants seront obligés d'aller à l'Université de Nantes ou à l'UCO. M. CRESPIEN rappelle que le prix d'une inscription à l'UCO dans les métiers de l'enseignement est d'environ 6 000 €. M. CRESPIEN souligne que la confédération étudiante, l'UNEF, l'UNI, la FAJE, le PDE ont signé dans le bureau du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le texte de la masterisation. Il y a donc eu concertation. M. CRESPIEN répète que s'opposer à la remontée des maquettes, s'opposer aux masters d'enseignement c'est provoquer une sélection par l'argent en obligeant les étudiants à aller à l'UCO ou à Nantes et en les empêchant de continuer leur cursus au sein de l'Université d'Angers.

M. DELABAERE souhaiterait présenter ce qui s'est passé hier au CEVU. Le CEVU s'est prononcé après un travail de fond sur l'ensemble des dossiers. Les étudiants ont posé des questions sur le master PE et la représentante de la direction de l'IUFM leur a répondu. Cela s'est passé dans un climat constructif. Les membres du CEVU ont analysé des maquettes par rapport au cahier des charges que l'on connaît actuellement et avec une reconnaissance du travail des porteurs de projets. Ceci explique le vote qui, à part une ou deux abstentions, était en faveur des maquettes présentées.

Le débat est interrompu à 16H20 par l'entrée d'étudiants non élus au Conseil d'Administration qui revendiquent que la motion des étudiants présentée en début de séance soit approuvée sans délai.

M. MARTINA regrette cette intrusion, précisément au moment du vote. Il explique que cette présence extérieure empêchera le Conseil d'Administration de se prononcer sur la remontée ou non des maquettes.

M. BROUILLARD rappelle qu'il veut que le Conseil d'Administration se prononce sur la motion avant le vote sur la remontée des maquettes et que, sans garantie, les manifestants ne quitteront pas la salle.

M. MARTINA explique que le contenu de la motion porte sur la remontée ou non des maquettes et que Conseil va se prononcer sur ce point. M. MARTINA rappelle que le Conseil d'Administration ne se déterminera pas sous la pression de la présence de manifestants dans la salle. Il explique aux grévistes que l'existence même du vote des administrateurs est conditionnée par leur présence ou non dans la salle. S'ils ne quittent pas la salle, cela signifie que le Conseil d'Administration ne se prononcera pas. Il leur explique qu'ils ne peuvent pas transformer leurs revendications en exigences.

M. MARTINA demande à M. PAILLAT, journaliste, de ne pas prendre de photos. et regrette ce comportement compte tenu de l'évolution des débats.

Un autre étudiant intervient et exige que la motion soit votée avant la remontée des maquettes. Il affirme que le CA ne sera pas libéré tant que cette motion ne sera pas votée.

M. DENECHERE considère que les administrateurs peuvent aussi décider de s'en aller.

M. MARTINA confirme. Il trouve regrettable de se priver d'un vote sur un problème essentiel. M. MARTINA s'engage à ce que la motion présentée au CA soit discutée. Il réaffirme que le Conseil d'Administration ne délibérera pas sous une pression de ce type. Il souhaite que les manifestants se positionnent clairement sur le blocage ou non le CA.

M. BROUILLARD explique que le Conseil d'Administration doit voter la motion avant la question de la remontée des maquettes et que cette motion représente une prise de position. Cela n'aurait aucun sens après.

M. MARTINA demande en quoi cela n'aurait aucun sens.

M. BROUILLARD exige que M. MARTINA le laisse finir de parler.

M. MOGUEDET regrette que M. FUSEAU n'ait pas expliqué aux manifestants que les administrateurs allaient passer au vote.

M. NICOLAS demande s'il s'agit d'une interruption de séance pour le moment.

M. NICOLAS est désolé. Il était retourné pour discuter avec des représentants étudiants, pour l'intérêt de l'Université et pour que le CA se prononce sur cette remontée ou non des maquettes. M. NICOLAS demande une interruption de séance pour régler le problème.

M. MARTINA est prêt à admettre une interruption de séance si la salle est évacuée.

Les manifestants s'opposant à leur sortie de la salle, la séance est levée à 16H30.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA



**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PPAVOINE

